

Avis du Comité économique et social européen sur «Les emplois verts»

(2011/C 48/04)

Rapporteur: **M. IOZIA**

Par lettre du 7 juin 2010, M^{me} Joëlle MILQUET, vice-première ministre, ministre de l'emploi et de l'égalité des chances, chargée de la politique de migration et d'asile, a demandé au Comité économique et social européen, au nom de la future présidence belge du Conseil de l'UE et conformément à l'article 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, d'élaborer un avis exploratoire sur

«Les emplois verts».

La section spécialisée «Emploi, affaires sociales, citoyenneté», chargée de préparer les travaux du Comité en la matière, a adopté son avis le 2 septembre 2010.

Lors de sa 465^e session plénière des 15 et 16 septembre 2010 (séance du 16 septembre 2010), le Comité économique et social européen a adopté le présent avis par 142 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions.

1. Propositions et recommandations

1.1 Compte tenu de la contribution très importante que tous les secteurs sont tenus d'apporter à la réduction des gaz à effet de serre, le CESE souhaite préciser pour commencer qu'il vaudrait mieux parler d'«écologisation» des emplois plutôt que d'emplois verts.

1.2 Il arrive souvent que l'Union se fixe des objectifs ambitieux sans indiquer dans le même temps les instruments et les ressources nécessaires à leur réalisation. Il en va de même en ce qui concerne l'«écologisation des emplois», à propos de laquelle beaucoup a été dit, mais peu d'initiatives concrètes ont été prises. La Commission, le Conseil et le Parlement devraient prévoir un plan européen pour la promotion des emplois verts. À cet égard, le Comité économique et social européen accueille très favorablement l'initiative de la présidence belge, qui a fait de cette question l'une des priorités de sa présidence. Il peut s'agir là d'un outil essentiel pour faire face à la crise de l'emploi qui frappe toute l'Europe.

1.3 Le CESE recommande à la Commission d'élaborer une communication spécifique sur «La promotion de l'écologisation des emplois», sur la base de l'analyse des données en cours au sein du comité FSE et du document de travail actuellement élaboré par la DG EMPL. Cette question est d'une telle importance stratégique qu'elle mérite un vaste débat approfondi.

1.4 Le CESE est convaincu que l'Union européenne peut contribuer de manière déterminante à définir des instruments et des objectifs communs et aider les États membres ayant un potentiel économique et technologique plus faible à atteindre, avec les autres États, les objectifs fixés. Toutes les politiques de l'Union devraient s'efforcer de favoriser la création d'emplois «plus verts» (prise en compte de ces questions dans les diverses politiques).

1.5 Dans cette optique, les Fonds structurels et de cohésion – dès lors qu'auront été définies les conditions concrètes de leur utilisation et de leur transférabilité – peuvent sans aucun doute permettre de répondre aux besoins financiers, qui sont considérables. La mise en œuvre d'une stratégie claire en la matière

permettrait de concrétiser les perspectives offertes en matière d'emplois verts. Les prochaines perspectives financières (2014-2020) devront prendre en compte cette urgente nécessité et adapter les ressources disponibles dans le cadre des différents Fonds structurels, selon une approche globale, en privilégiant l'efficacité des programmes.

1.6 Le Fonds social européen (FSE) peut jouer un rôle essentiel à cet égard. Afin de soutenir la stratégie Europe 2020, qui poursuit notamment l'objectif d'une «croissance intelligente, durable et inclusive», il y a lieu de redéfinir le rôle du FSE et de l'axer davantage sur des priorités concrètes et conformes à la nouvelle stratégie. En juin dernier, le comité FSE a émis un avis sur l'avenir du FSE, dans lequel est soulignée la nécessité d'orienter le Fonds vers le développement de l'emploi, avec une référence explicite aux emplois verts. Le CESE ne juge pas indispensable de doter le Fonds d'un sixième pilier dédié aux emplois verts, mais pense qu'il conviendrait plutôt de canaliser les ressources en priorité vers toutes les activités pouvant contribuer à la réduction de l'empreinte carbonique.

1.7 Pour faire face aux exigences financières liées aux programmes de soutien à la reconversion professionnelle, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) peut représenter un précieux outil, dont il faudrait améliorer l'accessibilité - actuellement limitée aux entreprises employant au moins 500 salariés - en abaissant ce seuil à 50 salariés.

1.8 Le CESE estime que les conseils sectoriels européens emploi-compétences (CSE) sont une excellente initiative qui mérite d'être soutenue. En effet, ces conseils «devraient apporter un soutien essentiel dans le processus de gestion des mutations au sein des secteurs concernés, notamment au niveau des pronostics [...] quant aux besoins en matière d'emploi et de compétences et de l'ajustement des compétences à l'offre et à la demande». Ces conseils devraient s'appuyer sur les résultats obtenus par des initiatives telles que le cadre européen des certifications (CEC), le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS), le système européen de transfert de

crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET), le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (CERAQ) et Europass, et contribuer à les renforcer encore ⁽¹⁾.

1.9 La création d'un «Fonds souverain européen» dont la gestion serait confiée à la BEL, qui fait déjà de l'excellent travail en soutenant des initiatives en faveur de l'efficacité énergétique, de même qu'une contribution financière aux investissements convenus dans le cadre du «pacte des maires», pourraient constituer l'une des réponses aux problèmes aujourd'hui quasiment insolubles liés à l'énorme difficulté de trouver des capitaux sur les marchés.

1.10 Le CESE juge nécessaire de lancer un nouveau «plan Marshall» pour l'environnement et la durabilité sociale, dans l'intérêt d'un nouveau développement compatible avec la capacité de notre planète à garder son degré d'entropie, c'est-à-dire de «vieillesse», aussi intact que possible. Un plan européen extraordinaire s'impose en l'occurrence, compte tenu des bouleversements majeurs que nous devons affronter au plus vite, pour produire de la croissance, une autre croissance, respectueuse de l'environnement, durable, et créatrice de progrès dans l'objectif des traités. Ainsi, la réflexion menée sur la recherche d'indicateurs «Au-delà du PIB» pourrait-elle être nourrie.

1.11 Il est de la plus haute importance de faire comprendre aux citoyens la nécessité d'une politique économique durable, notamment par le biais d'une information correcte et ponctuelle. Le programme Life+, dont le CESE demande la prorogation dans le cadre des prochaines perspectives financières 2014-2020, représente un bon exemple d'aide à l'information des citoyens.

1.12 La gestion du passage de l'ancien au nouveau modèle de développement constitue certainement la tâche essentielle, à laquelle devront être associés, aux niveaux européen, national et territorial, les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Dans le cadre du dialogue social inter-confédérations et sectoriel, il conviendrait de prévoir des projets spécifiques anticipant les effets prévisibles du changement sur les systèmes de production des divers secteurs concernés. Au niveau de l'entreprise, il y a lieu d'instaurer un dialogue continu entre les partenaires sociaux et d'agir sur la base d'objectifs clairs concernant les besoins professionnels, le relèvement des compétences et l'anticipation des évolutions futures. Une politique sérieuse d'évaluation d'impact s'impose concernant l'évaluation des plans énergétiques et climatiques, en lien avec la législation européenne et nationale.

1.13 Les politiques de développement des activités à faibles émissions apporteront nombre de nouvelles possibilités d'emplois, mais il se peut que beaucoup d'emplois soient supprimés pendant la période de transition. Il convient dès lors d'élaborer en temps utile des instruments adéquats en matière de soutien au revenu et de reconversion professionnelle.

À cette fin, le rôle des partenaires sociaux et des collectivités locales est essentiel. En outre, il est important d'encourager les activités de R&D afin de voir dans quelle direction va le développement technique et dans quels domaines se créent les nouveaux emplois.

1.14 Les politiques budgétaires ont réduit, parfois drastiquement, les incitants et financements, provoquant une baisse de l'emploi, comme en Espagne dans le secteur de l'énergie éolienne et photovoltaïque. Il est souhaitable que les investissements publics et le cadre législatif restent stables, moyennant des ajustements prévisibles et éventuellement décidés au niveau international, pour permettre aux entreprises privées de procéder à une programmation stable.

1.15 Le développement et la recherche sont les axes stratégiques qui continuent à servir de fondement à la stratégie de croissance de l'Union européenne. Le programme «Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive» ravive l'objectif consistant à investir au moins 3 % du PIB annuel dans la R&D.

1.16 50 % au moins des fonds issus de la vente des SEQE devraient être investis pour améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir l'économie verte. Il faut transférer les ressources des principales entreprises responsables des émissions vers celles qui, à l'inverse, contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Concernant les secteurs non couverts par le SEQE, comme celui du transport par route et par mer, il convient de prendre des mesures alternatives.

1.17 La promotion des emplois verts (pour le CESE, il est préférable d'utiliser le concept d'emplois durables pour une économie durable) doit passer par une combinaison de mesures incitatives et de pénalités, sur le modèle du SEQE, ce qui devrait permettre de fournir les ressources nécessaires sans grever des finances publiques à bout de souffle. La question des ressources du financement sera cruciale et exige que toutes les parties jouent le jeu, car la stratégie UE 2020 et les programmes d'aide ne pourront pas fonctionner si les États membres n'ont plus de marge de manœuvre budgétaire. Les entreprises qui s'engageront à améliorer la qualité de l'emploi et à produire selon des procédés plus durables devraient bénéficier de facilités et de soutiens. Les entreprises ont besoin d'un environnement réglementaire clair, stable et si possible encadré par des règles ayant fait l'objet d'un accord international. Une solution rapide et consensuelle à la question du brevet européen représenterait sans aucun doute une avancée dans la bonne direction.

1.18 Les deniers publics devraient tout d'abord être canalisés vers l'aide aux personnes qui se retrouveront au chômage dans la catégorie des «emplois polluants», c'est-à-dire des emplois qui produisent un taux élevé d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution. Un pourcentage significatif de ces ressources devra être consacré à la préparation professionnelle, par le biais de formations adéquates, lesquelles devront être dispensées tout au long de la vie.

⁽¹⁾ JO C 347 du 18.12.2010, p. 1.

1.19 Le CESE préconise l'application du modèle «CECA», qui a permis la gestion d'une transition tout aussi majeure, celle du charbon au pétrole, en tenant compte bien entendu des développements intervenus depuis lors. Ce modèle prévoyait une forte participation des partenaires sociaux qui, comme le CESE tient à le réaffirmer, doivent jouer un rôle de premier plan dans les changements radicaux attendus, et prévoyait des plans d'aide durables.

1.20 Il convient d'accorder une attention particulière à la nécessité d'offrir des chances égales aux femmes concernant l'éducation et la formation mais aussi le niveau de rémunération et de qualification. En particulier, il faut commencer à parler de formation de base en économie verte et d'éducation à l'environnement. Par ailleurs, le dialogue social doit jouer le rôle de phare en matière de formation continue en économie verte.

1.21 S'agissant des énergies renouvelables, par exemple, si le nombre de femmes exerçant des tâches administratives dans ce domaine est en substance égal à celui des hommes, ce nombre chute toutefois sensiblement pour atteindre un pourcentage minime lorsqu'il est question de tâches à plus fort contenu professionnel et de techniques d'installation et de manutention.

1.22 Dans l'un de ses avis, le CESE a mis l'accent sur le rôle qui revient à l'éducation et à la formation dans une société à faibles émissions de gaz à effet de serre et a souscrit, à cette fin, un protocole de coopération avec la Fondation nationale Carlo Collodi, appelé «projet Pinocchio». L'objectif est d'utiliser la marionnette en bois comme figure emblématique de campagnes européennes pour l'éducation énergétique et environnementale ⁽²⁾.

1.23 Les formations doivent être offertes par les écoles et les services publics de l'emploi.

1.24 Il convient de combler le fossé entre les besoins professionnels et l'offre de formations en resserrant les liens entre tous les acteurs concernés. Des experts des partenaires sociaux dans le domaine de la formation professionnelle, des représentants des autorités publiques chargés des services de l'emploi et des représentants des collectivités territoriales devraient unir leurs efforts, au sein de conseils permanents répartis sur l'ensemble du territoire, pour identifier dûment à un stade précoce les besoins professionnels et en matière de formation.

1.25 Un système européen de certification des compétences pourrait inciter davantage les jeunes à se diriger vers des activités plus durables et ouvrir notamment la perspective d'un marché du travail européen en rendant effective l'application du droit à la mobilité, l'exemple le plus frappant d'un droit qui est nié dans les faits en raison de l'inadaptation et du manque d'harmonisation des systèmes d'éducation et de formation. Le projet ESCO (terminologie normalisée européenne des compétences et des métiers) jouera un rôle essentiel en favorisant le rapprochement de l'offre et de la demande, en particulier en ce qui concerne les «nouveaux emplois». L'implication du réseau EURES (mobilité intra-européenne) serait également favorisant.

1.26 Les entreprises et les syndicats ont la responsabilité d'orienter les activités de formation et de mener une coopération constante afin d'obtenir les meilleurs résultats. Dans nombre de pays européens, cette coopération est institutionnalisée par le truchement d'instituts bilatéraux ou d'instituts de formation professionnelle distincts qui pratiquent une coopération continue. Ces exemples devraient être diffusés grâce à un programme spécifique de la stratégie Europe 2020 qui fasse figurer la connaissance parmi les trois priorités.

1.27 Le dialogue social et civil a un rôle à jouer dans ce contexte. Sans la participation de la société civile, aucun programme visant à opérer des changements de cette ampleur ne pourra être mis en œuvre. Les partenaires sociaux peuvent s'engager durablement à rendre tous les emplois «plus verts». Des objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'économies peuvent être intégrés dans des accords commerciaux, afin de répartir sous forme de primes collectives une partie des économies réellement effectuées. L'on trouve déjà quelques exemples de ce type au Royaume-Uni et dans d'autres pays.

1.28 Si l'on veut que l'ensemble de la société s'oriente vers une économie durable, il faut fixer des objectifs clairs, bien diffuser l'information, réaliser une cohésion sociale et politique de base et s'accorder sur les instruments à utiliser. L'Union peut jouer un rôle extrêmement important, à travers une législation d'appui, comme l'est de fait le paquet climatique, mais aussi et surtout en proposant un mode de dialogue et de discussion cohérent qui devrait être appliqué aux niveaux national et local. Le renforcement du rôle d'une politique commune dans le secteur énergétique et environnemental se fait de plus en plus impérieux. Le CESE s'est déjà exprimé en faveur d'un «service public européen de l'énergie ⁽³⁾». Compte tenu des énormes difficultés que cela pose, il serait souhaitable de disposer, dans un premier temps, d'un système de coopération renforcée entre États membres en matière énergétique, par exemple en commençant par interconnecter les réseaux et diffuser progressivement les réseaux intelligents qui peuvent constituer une aide précieuse pour résoudre la question de la gestion de la distribution de l'énergie. Le CESE, le CNEL italien et les CES français et espagnol élaborent actuellement une proposition commune sur ce thème. En ce qui concerne l'utilisation croissante des énergies renouvelables, outre l'aménagement des réseaux, il y a lieu de résoudre en premier lieu la question du stockage.

1.29 Les citoyens doivent être convaincus de l'importance du changement qui leur est proposé. Celui-ci exige une mobilisation d'énergies et de ressources à la hauteur du caractère extraordinaire de la période que nous vivons actuellement; il requiert également que l'on abandonne progressivement certains modèles de consommation et de développement pour en adopter d'autres, plus sobres, plus respectueux de la nature et plus humains.

1.30 L'information ainsi que la participation des citoyens et des associations jouent un rôle essentiel à cet égard. Une information appropriée, allant de pair avec des objectifs clairs et transparents, peut donner d'excellents résultats.

⁽²⁾ JO C 277 du 17.11.2009, pp. 15-19.

⁽³⁾ JO C 175 du 28.07.2009, p. 43 – JO C 128 du 18.05.2010, pp. 65-68 – JO C 306 du 16.12.2009, pp. 51-55.

1.31 Les politiques d'adaptation ne s'adressent pas seulement aux individus, travailleurs et managers, mais aussi aux entreprises et aux pouvoirs publics. Il faut absolument faire plus avec moins. Dans le domaine de l'énergie, cela signifie réduire l'intensité énergétique (unité d'énergie par unité de produit intérieur brut) et améliorer sans relâche l'EROI (le retour d'énergie sur l'énergie investie).

1.32 Un rôle important revient aux associations d'entreprises, en particulier au niveau national, susceptibles de diffuser des informations et une culture d'entreprise durable. La mise en place de districts énergétiques durables et intégrés, au sein desquels on peut développer des synergies importantes par exemple en matière de cogénération, requiert l'appui du monde associatif et sa coopération avec les entreprises comme avec les pouvoirs publics.

1.33 L'exemple de la géothermie est très parlant. En Suède, ce secteur ainsi qu'une réglementation favorable en la matière ont pu être développés grâce à la contribution déterminante du monde des entreprises et à la sensibilisation des pouvoirs publics qui ont décidé de soutenir la diffusion de pompes à chaleur. Un exemple analogue nous est donné par la Lombardie, laquelle dispose d'une législation qui a encouragé les entreprises à opter pour des solutions à circuit fermé respectueuses de l'environnement et garantissant un EROEI très élevé.

1.34 Le rôle du monde agricole revêt une importance fondamentale pour le développement des emplois verts. La production répartie, l'utilisation des biomasses, la réduction de l'utilisation de biocides et de pesticides sont les grands enjeux qui attendent le monde agricole.

1.35 Un cadre législatif stable, une participation importante de la société civile, une mobilisation extraordinaire de capitaux et de ressources intellectuelles, le soutien à la recherche et au développement, des programmes clairs en matière d'aide à la transition, d'éducation et de formation à une société à faibles émissions de carbone, le soutien de politiques de mobilité urbaine et extra-urbaine écologiques, le lancement d'un plan extraordinaire pour l'économie durable financé de manière adéquate par des fonds européens, la mise en place des facteurs d'une nouvelle croissance, telles sont les pierres angulaires d'une action européenne dont le but est de soutenir et de promouvoir l'économie durable et des emplois «verts» conformes aux critères européens en matière de qualité du travail tels que définis en mars 2007 par le Conseil européen.

2. Introduction

2.1 Désireuse d'intégrer ce thème parmi ses priorités, la présidence belge de l'Union européenne a invité le Comité économique et social européen à élaborer un avis sur la promotion de politiques d'emploi utiles dans le cadre du passage à une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre.

2.2 Sur un thème analogue: «Promouvoir des emplois verts durables pour le paquet européen sur l'énergie et le changement climatique», le CESE a adopté un avis d'initiative⁽⁴⁾ que le présent avis vient compléter et préciser.

2.3 L'opinion publique a pris conscience de la nécessité de modifier en profondeur notre modèle de développement.

2.4 Afin de répondre aux défis posés

- par les programmes d'efficacité énergétique,
- par le changement climatique,
- par la diminution progressive des réserves d'hydrocarbures,
- par la nécessité d'accroître l'indépendance énergétique,
- par la nécessité de remplacer progressivement les centrales électriques obsolètes et polluantes,
- par la durabilité sociale, économique et environnementale,

il convient d'élaborer un programme stratégique à long terme qui traite l'ensemble des problèmes suscités par ce changement radical.

2.5 Ces politiques auront des retombées importantes sur le marché de l'emploi. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction, des transports, de l'énergie et des réseaux, qui devront modifier radicalement leurs modèles de production actuels.

2.6 Ces changements poseront de sérieux problèmes d'adaptation et de reconversion, ainsi que de mobilité professionnelle et territoriale, en particulier dans les pays qui dépendent davantage de sources d'énergie à fortes émissions de gaz à effet de serre (p.ex. le pétrole, le charbon) et qui ont des industries très énergivores (par ex. ciment, aluminium) pour lesquelles la disponibilité d'énergie à un prix abordable est le principal facteur de survie économique des installations existantes.

2.7 D'ici à 2030, l'on s'attend en Europe à un solde positif de plus d'un million d'emplois, prévisions qui devront être mises à jour en tenant compte de l'effet négatif qu'ont sur la croissance les politiques de stabilisation des déficits publics qui retardent la relance économique. Jusqu'ici, le développement des emplois verts, en particulier dans le secteur de l'énergie, a été soutenu par des politiques d'aide aux énergies renouvelables, principalement solaire photovoltaïque, thermique et éolienne; dans le secteur du transport automobile, les aides ont bénéficié aux véhicules hybrides, électriques et au gaz.

⁽⁴⁾ Cf. avis du CESE du 14 juillet 2010 sur le thème «Promouvoir des emplois verts durables pour le paquet européen sur l'énergie et le changement climatique», rapporteur IOZIA, adopté lors de la session plénière des 14 et 15 juillet 2010.

2.8 Les incitants destinés aux secteurs de la construction neuve et de la rénovation ont joué un rôle très important dans le développement d'une industrie durable qui a aujourd'hui une vision claire des engagements futurs mais aussi des possibilités d'emploi qu'offrent la rénovation de logements publics et privés, la rénovation à haute performance énergétique des bâtiments publics destinés à l'administration et aux services ainsi que des bureaux et immeubles à usage industriel.

2.9 Il convient de rechercher et d'encourager un regain de compétitivité. Des produits innovants et plus respectueux de l'environnement, des modes de production plus propres et une consommation plus modérée sont la clé d'une nouvelle phase de développement et de progrès. Toujours désireuse de jouer un rôle de premier plan dans la transition vers une économie sans émissions, l'Europe doit pour ce faire aider l'industrie à préserver ses capacités concurrentielles, notamment les PME, qui sont les plus exposées au risque d'être évincées des marchés. Le Small Business Act devrait être appliqué, notamment dans le domaine de l'innovation.

2.10 Plutôt que de vouloir pratiquer des politiques de type dirigiste (approche descendante), il faudrait donner la primauté à la prise en considération des exigences et des besoins des entreprises et des salariés (approche ascendante). La Commission devrait s'orienter davantage dans cette direction et définir les stratégies de l'Union en prêtant particulièrement attention à ces besoins. L'objectif général devrait être la mise en place de facteurs favorisant une nouvelle croissance durable, respectueuse de l'environnement et cependant riche en emplois et en capacité de progrès.

2.11 S'agissant des relations bilatérales et multilatérales avec les pays tiers, en particulier la Chine, l'Inde et le Brésil, il faudrait prévoir des programmes d'information et d'échange avec ces pays concernant les pratiques adoptées et préconisées.

3. L'économie durable, la promotion des emplois verts

3.1 Si l'Europe veut conserver des perspectives d'avenir dans le paysage économique mondial, elle doit être capable d'affirmer sa position de chef de file dans le domaine du développement des énergies renouvelables, position qui est déjà mise en cause par la croissance impétueuse des économies asiatiques, Chine et Taiwan en tête. La nouvelle administration américaine entend combler le fossé et renforcer son énorme potentiel grâce à des investissements importants dans le secteur de l'énergie. La catastrophe écologique de la plateforme Deepwater Horizon, survenue récemment dans le Golfe du Mexique et qui, ironie du sort, s'est produite précisément le jour de la Terre, est en train d'accélérer les décisions relatives au passage à une économie durable.

3.2 Les besoins professionnels nécessaires pour faire face aux défis posés par les politiques climatiques et environnementales sont énormes. Tous les secteurs et toutes les activités sont potentiellement concernés par ces politiques. Il convient d'entreprendre un important travail de programmation et de coordination, de définition des priorités et d'identification des ressources financières requises. Mais il faut surtout définir une bonne politique, assortie d'une bonne capacité technique et d'un bon niveau de ressources humaines.

3.3 Le marché de l'emploi devra faire face aux enjeux de cette transformation et pourvoir simultanément à la reconversion de la main-d'œuvre employée dans les secteurs obsolètes ainsi qu'à l'élaboration des nouvelles compétences professionnelles requises.

3.4 Les services publics de l'emploi devront fournir des efforts considérables pour faire face à une transition qui concernera des centaines de milliers de travailleurs. Des programmes de formation professionnelle de qualité, garantissant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes sont indispensables. Le rôle des services publics sera essentiel pour garantir la qualité de la préparation, le respect de l'égalité des chances et le lancement des emplois.

3.5 Les entreprises privées devront également consentir un effort important pour appuyer le saut technologique que requiert le passage d'une économie utilisant principalement les hydrocarbures comme source d'énergie à une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire à une économie durable.

3.6 Les PME, en particulier, auront besoin d'aide et de soutien. En dépit des bonnes résolutions du système bancaire, l'accès au crédit est de plus en plus difficile et coûteux et la situation du marché des capitaux est telle que l'on ne peut certainement pas s'attendre à une grande disponibilité de crédits à court terme.

3.7 Par définition, les emplois créés dans le cadre de l'économie verte doivent être de bons emplois, des emplois de qualité et correctement rémunérés. Comment garantir qu'il en soit ainsi? Seul un dialogue permanent et continu entre partenaires sociaux et pouvoirs publics peut faire en sorte que ce soit réellement le cas. L'utilisation du levier fiscal, par exemple, peut contribuer à maintenir en équilibre un système qui doit compter avec la concurrence aguerrie de ceux qui détiennent les sources d'énergie utilisées actuellement et qui ne sont pas disposés à perdre des marchés et des bénéfices.

3.8 Il ne saurait être question de transférer la totalité du coût du changement sur les prix finaux; il ne peut davantage être question de laisser ce coût entièrement à la charge de la fiscalité générale. Dans ce secteur au moins, il faudrait imposer une harmonisation de la fiscalité de tous les États membres. La récente crise de l'euro démontre une fois de plus la nécessité de renforcer l'harmonisation des systèmes et prélèvements fiscaux.

4. Le rôle de l'Union: les Fonds structurels

4.1 En réponse à diverses questions posées par le CESE, la DG EMPL a développé quelques réflexions intéressantes dont nous rendons brièvement compte ci-après.

4.2 L'article 3 du règlement général sur les Fonds structurels prévoit l'insertion du développement durable parmi les priorités de la Communauté et invite les États membres à inclure dans leurs programmes la croissance, la compétitivité, l'emploi et l'inclusion sociale, en protégeant et en améliorant la qualité de l'environnement.

4.3 Ce même article 3 indique que le Fonds doit soutenir les initiatives visant à améliorer l'adaptabilité des travailleurs, des entreprises et des employeurs, en favorisant notamment le développement des qualifications et des compétences et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement.

4.4 Il est impossible de dénombrer les multiples interventions du FSE dans le domaine des emplois verts et du développement des compétences, dans la mesure où elles n'entrent pas dans le cadre des priorités ni des catégories de dépenses (au sens de l'article 2 du règlement FSE). Compte tenu du caractère très général de la définition des emplois verts (tous les emplois étant susceptibles d'être «écologisés»), le CESE ne pense pas qu'il soit nécessaire de définir une sixième catégorie spécifique pour ces emplois. Il invite plutôt à renforcer les spécifications relatives aux programmes d'adaptation et de reconversion professionnelle.

4.5 S'agissant de l'action de certains Fonds européens en vue de la mise en œuvre d'un «plan Marshall européen», il est difficilement concevable, sur la base des perspectives financières actuelles, de modifier les programmes opérationnels existants. L'on pourrait prévoir pour la prochaine période de programmation que les différents Fonds structurels procèdent, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, à des interventions spécifiques correspondant à leurs domaines d'intervention respectifs (FEDER et Fonds de cohésion pour les infrastructures et le logement, FSE pour le soutien aux programmes de formation professionnelle et d'adaptation des compétences).

4.6 Les prochaines perspectives financières (2014-2020) pourraient choisir de faire de l'écologisation des emplois une priorité spécifique des stratégies du FSE, au-delà du principe horizontal du développement durable, ce qui permettrait de promouvoir plus concrètement et de suivre de plus près la réalisation des projets correspondants. Il n'est pas certain que ce soit la solution la plus efficace. Le CESE estime qu'il convient de soutenir de manière transversale toutes les actions tendant à réduire l'impact environnemental et l'empreinte carbonique. L'ensemble des activités de production et des services publics et privés doivent absolument unir leurs efforts pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et limiter la pollution anthropique à un niveau compatible avec le développement durable.

4.7 La Commission est fortement impliquée dans les activités de recherche et de développement, conformément aux engagements pris par l'Union. La DG EMPL a récemment lancé auprès des autorités de gestion des projets financés par le FSE une enquête portant sur les compétences et l'écologisation des emplois, et entamé une étude sur le FSE et le développement durable. Ces documents seront diffusés et examinés au sein du comité FSE. Le CESE espère qu'ils pourront être publiés et intégrés dans une communication ad hoc de la Commission, qui devra également s'appuyer sur les résultats du document de travail de la Commission sur les emplois verts, actuellement élaboré par la DG EMPL. Cette communication devrait examiner les différentes possibilités relatives à la «promotion des emplois

verts», en vue de préparer certaines décisions y afférentes dans le cadre des prochaines perspectives financières.

5. Emplois polluants contre emplois verts

5.1 La transition entraînera notamment la perte de nombreux emplois. La nouvelle économie sociale de marché de l'Union ne peut pas laisser de côté les travailleurs qui seront touchés par le changement. Des possibilités de reconversion professionnelle, des mesures de soutien au revenu, des aides à l'appui d'une mobilité territoriale sont quelques-unes des initiatives qu'il faudra prendre. Le dialogue social au niveau européen, interconfédéral, sectoriel, et au niveau national et territorial, devra se pencher sur la gestion anticipée des changements pour un modèle de développement inclusif.

5.2 Un modèle coopératif et participatif s'impose dans les relations industrielles, lesquelles doivent se fixer des objectifs ambitieux et partagés pour renforcer le système économique et améliorer sa durabilité sociale et environnementale.

5.3 Toutefois, indépendamment des nouveaux emplois, il s'agit en substance de transformer les anciens et de les rendre un peu plus «verts», c'est-à-dire durables. Des programmes d'efficacité énergétique devraient être réalisés dans toutes les entreprises et sur tous les lieux de travail publics et privés. Une sensibilité nouvelle à l'égard d'une consommation plus modérée libèrera des ressources qui pourront être affectées à autre chose. Des accords syndicaux sur des objectifs mesurables et la répartition des bénéfices entre entreprises et travailleurs peuvent constituer un outil utile pour que tous prennent conscience de l'importance que revêtent les économies d'énergie.

6. Mobilité urbaine et extra-urbaine

6.1 Conformément à une politique de réduction des gaz à effet de serre, il y a lieu de privilégier pour le transport extra-urbain les transports publics, trams, bus et métros, ainsi que le train. Si l'on dissuade les citoyens d'utiliser leur voiture particulière, surtout dans les villes, l'on augmentera l'offre d'emplois liés aux transports publics, qu'il faudra rendre de plus en plus propres. Des bus électriques, à hydrogène vert, à hydrocarbures à faibles émissions comme le méthane, circulent déjà dans les capitales européennes. Les pouvoirs publics ont une responsabilité dans la diffusion de transports propres au travers de marchés publics qui privilégient ces modes de transport.

6.2 Les expériences en matière de gestionnaire de la mobilité faites dans les entreprises ont, dans certains cas, donné d'excellents résultats; il convient de les diffuser et d'améliorer leur efficacité. Il faudrait envisager de généraliser la fonction de «gestionnaire environnemental» («green manager»), dont le rôle serait de réduire l'impact environnemental et les émissions de l'entreprise, non seulement dans le cycle de production, mais par exemple aussi dans les bureaux, dans le transport des biens produits et dans l'approvisionnement en matières premières ou en produits semi-finis, en favorisant dans la mesure du possible la proximité.

6.3 Le nouvel agenda numérique proposé par la Commission européenne peut également apporter une contribution significative à la croissance verte, à l'économie verte et à l'écologisation des emplois. Dans de nombreux cas, le télétravail pourrait contribuer à écologiser les emplois en réduisant considérablement la dépense d'énergie due aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Les partenaires sociaux européens ont négocié il y a un certain temps déjà un accord-cadre en la matière. La Commission devrait soutenir efficacement le télétravail par le biais d'initiatives visant à le diffuser. Des campagnes d'information, des conférences et des études sur le développement des activités et des bonnes pratiques en la matière devraient être programmées dans le cadre des mesures de limitation des émissions. Si les technologies modernes devaient conduire à l'exercice d'un nombre considérable d'activités professionnelles au domicile des salariés, et que, la prestation soit alors axée sur la qualité plutôt que sur la quantité, il faudrait

se pencher sur les conditions de travail spécifiques de ces personnes.

7. La société civile et la promotion des emplois verts

7.1 Il est indéniable que la société civile a une fonction extrêmement importante à jouer si l'on veut relever avec succès le défi qui se pose à nous. Le CESE est convaincu que si les autorités publiques, à commencer par l'Union européenne, ne font pas tout ce qui est en leur pouvoir pour faire participer les partenaires sociaux, leur donner un rôle actif et de proposition, les associer à des initiatives et des projets et pour leur permettre de les aider à organiser une économie durable, les résultats ne seront pas à la hauteur des attentes et l'Europe manquera définitivement son rendez-vous avec le progrès.

Bruxelles, le 16 septembre 2010.

Le président
du Comité économique et social européen
Mario SEPI
